



Factura - Auto- E

Par juridi

Bonjour,

En cas de vente de marchandises par un auto-entrepreneur, rupture de stock avant la livraison, Envoi partiel avec l'accord du client qui a déjà réglé la totalité, remboursement de la différence.

Est ce qu'une facture ou il y a le montant final encaissé correspondant à ce qui a été livré est ok? tout en dclarant à l'urssaf les bons montants encaissé par période de déclaration (CA encaissé-remboursement).

Ou bien il faut faire une facture avec le total réglé/non livré. Puis un avoir pour une partie de la commande ?

Si choix erroné, quelles sont ses conséquences?

Une rectification est-elle obligatoire?

Même question si autre type d'erreur (ex date), tout en ayant des factures numérotées par ordre chronologique de vente et CA déclaré correctement.

Si oui, y -a t'il un délai maximum pour réctifier (mois, années...)?

Merci